

E 4972

ASSEMBLÉE NATIONALE

TREIZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2009-2010

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 3 décembre 2009

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 3 décembre 2009

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Décision du Conseil modifiant la position commune 2006/318/PESC renouvelant les mesures restrictives à l'encontre de la Birmanie/du Myanmar.

SN 4883/09.



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 23 novembre 2009
(OR. en)**

SN 4883/09

LIMITE

Objet: Décision 2009/.../PESC du Conseil du ... modifiant la position commune 2006/318/PESC renouvelant les mesures restrictives à l'encontre de la Birmanie/du Myanmar

DÉCISION 2009/.../PESC DU CONSEIL

du ...

modifiant la position commune 2006/318/PESC renouvelant les mesures restrictives à l'encontre de la Birmanie/du Myanmar

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 29,

considérant ce qui suit:

- (1) Le 27 avril 2006, le Conseil a arrêté la position commune 2006/318/PESC renouvelant les mesures restrictives à l'encontre de la Birmanie/du Myanmar¹.
- (2) Il n'y a plus de raison de maintenir une personne sur la liste des personnes, entités et organismes auxquels s'applique la position commune 2006/318/PESC,

¹ JO L 116 du 29.4.2006, p. 77.

DÉCIDE:

Article premier

La personne mentionnée à l'annexe de la présente décision est retirée de la liste figurant à l'annexe II de la position commune 2006/318/PESC

Article 2

La présente décision prend effet le jour de son adoption.

Article 3

La présente décision est publiée au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Fait à _____, le _____

Par le Conseil
Le président

ANNEXE

Personne visée à l'article 1^{er}

#	Nom	Informations d'identification (y compris ministère)	Sexe (M/F)
E7c	Aung Khaing Moe	Fils de Myo Myint, d.d.n. 25.6.1967 (préssumé être au Royaume-Uni, où il s'est rendu avant d'être inscrit sur la liste)	M
